



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**Fraudes et complots immobiliers dans la grande région de Montréal :
L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec rappelle l'importance de faire preuve de
vigilance**

Montréal, le 20 mars 2015 –L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec est très préoccupé par la vaste fraude immobilière à l'égard d'institutions financières qui a été dévoilée au cours des dernières heures. Préoccupé...mais pas surpris. En effet, l'Ordre dénonce ce type de situation et d'autres stratagèmes frauduleux en matière immobilière depuis plusieurs années.

Alors que l'on apprend dans les médias que l'acquisition de 53 propriétés dans la grande région de Montréal et leur revente à des prix gonflés auraient été rendus possible par des rapports d'expertise falsifiés, l'Ordre s'inquiète du fait que les institutions financières font preuve d'un laxisme grandissant lorsqu'il s'agit d'octroyer des prêts hypothécaires.

«Le « flip » immobilier dévoilé aujourd'hui démontre que les personnes suspectées dans cette affaire ont manipulé la valeur marchande des propriétés en gonflant artificiellement leur valeur et qu'ils ont eu recours à des prête-noms. Cette situation aurait pu être évitée si les institutions financières avaient exigé des rapports d'évaluation faits par des évaluateurs agréés », a déclaré M. Richard Côté, président de l'Ordre. Il est important de rappeler que l'évaluateur agréé est tenu par ses normes de pratique de visiter la propriété-sujet et d'enquêter sur les informations qu'il recueille lors de la production de son rapport d'évaluation de la propriété.

L'Ordre protège le public de la fraude immobilière

« L'évaluateur inscrit au tableau de l'Ordre est sujet à une réglementation stricte et est passible de poursuites disciplinaires pouvant aller jusqu'à la radiation s'il fait défaut de s'y conformer. Seul un membre en règle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec peut se présenter comme évaluateur agréé et offrir les garanties du système professionnel. Comme ordre professionnel, la protection du public est au cœur de nos préoccupations », a ajouté M. Côté.



À propos de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec

L'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, constitué en vertu du Code des professions, regroupe plus de 1000 membres et a pour mandat d'assurer la protection du public en encadrant la pratique professionnelle de ses membres.

Pour une demande d'entrevue ou pour plus d'informations:

Noémie Prigent-Charlebois

514-716-8298

Nprient-charlebois@tactconseil.ca